



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain du secteur Saint-Marc Tunisie Verdun

Par délibération n° C 2018-10-183 du 12 octobre 2018 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain du secteur Saint-Marc Tunisie Verdun.

Un dossier d'information sur le projet et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

à partir du 22 novembre 2018 inclus

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest

- à la mairie de Saint-Marc,
124 Rue de Verdun, 29200

Le dossier d'information est également consultable sur le site internet jeparticipe.brest.fr.

Une réunion publique sera organisée dans le cadre de cette concertation le 22 novembre 2018 à 18h00 à la mairie de Saint-Marc.

Registre mis à disposition tout au long de la concertation pour recueillir les remarques du public